

FORMATIONS

Vers l'égalité femmes-hommes

CATALOGUE

2026



SENSIBILISATION

FORMATION

CONSEIL

Éditorial



**Marie-Josèphe HARDY
DESSOURCES SELLAYE**



Michèle LATOUCHE



Armide OCTAVILLE



Marie-Christine VARTEL

Une nouvelle équipe à la tête de l'Union des Femmes de Martinique depuis le 23 février 2025.

Le Congrès du 23 février 2025 a renouvelé ses instances dirigeantes et mis en place un Bureau collégial composé de quatre Co-Présidentes élues pour trois ans.

- **Marie-Josèphe HARDY DESSOURCES SELLAYE,**
- **Michèle LATOUCHE,**
- **Armide OCTAVILLE,**
- **Marie-Christine VARTEL,**

Sont désormais chargées de mettre en œuvre les orientations stratégiques arrêtées par les militantes lors du XVIème Congrès.

Le Bureau, organe exécutif de notre association, est accompagné d'un Comité de Pilotage (COPIL), composé, de neuf adhérentes dont les Co-présidentes.

Le COPIL œuvre à la dynamisation de l'UFM, par ses propositions et l'organisation d'événements, d'expositions, de rencontres et d'échanges en direction des adhérentes et du public.

L'équipe professionnelle de l'Union des Femmes de Martinique se compose de salariées impliquées et expérimentées, qui interviennent dans l'animation et la gestion des trois principaux pôles de notre structure :

- Le pôle Accueil et Accompagnement,
- Le pôle Formation et Prévention,
- Le pôle Administration – Finances.

Ensemble, nous œuvrons au quotidien, avec détermination, afin de promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes et faire évoluer notre société martiniquaise dans le sens d'un plus grand respect envers toutes les femmes, et en faveur de l'épanouissement de toutes et tous.

Le Bureau collégial
de l'UNION des FEMMES de MARTINIQUE

Le pôle Formation-Prévention, un outil au service d'un changement sociétal vers l'égalité femmes-hommes



NOS OBJECTIFS

Contribuer à un changement effectif et durable dans les différents domaines (vie privée, espace public domaine professionnel, politiques publiques locales, milieu scolaire, média et réseaux sociaux) :

- l'égalité femmes-hommes ;
- la prévention et la lutte contre le sexisme et les discriminations ;
- la lutte contre les violences envers les femmes dans toutes leurs formes.

Rendre chacun·e acteur·trice de l'évolution sociétale visée.



CONTACTS

Standard

Tél. :

0596 71 26 26 (tape 5)

Adr. :

17 rue Lamartine
97200 Fort-de-France

E-mail :

formations.ufm@uniondesfemmes-mq.fr



NOTRE RÉFÉRENTE PÉDAGOGIQUE ET FORMATRICE

• Hélène Zébo

certifiée formatrice pour adultes par le GRETA, chargée de prévention, Diplômée du DIU Études sur le genre Université Rennes II, formée à l'approche positive de l'éducation à la vie affective et sexuelle, formée à l'éducation à la promotion de la santé.

Hélène Zébo :
L.D. : 0596 71 19 61
E-mail :
formations.ufm@uniondesfemmes-mq.fr



CERTIFICATION ET AGRÉMENT



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

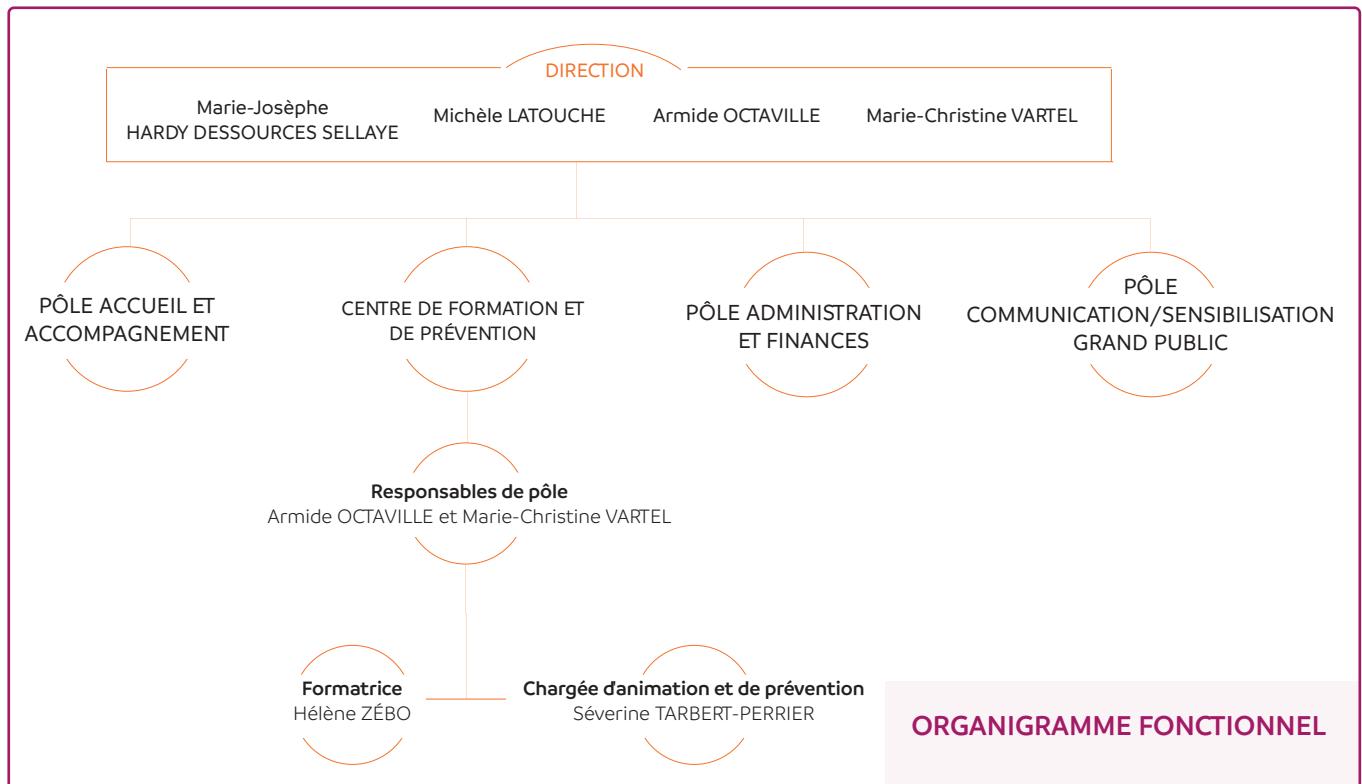
La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante :
ACTIONS DE FORMATION

Agrément 2024-2029 de l'Académie de la Martinique pour l'organisation d'activités complémentaires des enseignements dans les écoles et établissements publics pendant ou en dehors du temps scolaire



NOS DÉLAIS

Les délais de programmation de nos formations varient selon votre demande. Pour plus d'informations, contactez-nous.



HANDICAP

Référente : Hélène Zébo
E-mail :
h.zébo@uniondesfemmes-mq.fr
L.D. : 0596 7119 61

- **Accessibilité** : nos formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap et nous prenons en compte les besoins spécifiques.



NOS PUBLICS

- Entreprises privées
 - Établissements scolaires
 - Établissements hospitaliers
 - Structures publiques
 - Collectivités
 - Associations
 - Syndicats



NOTRE OFFRE

- Actions de sensibilisation, de formation et de formation-action, modulables à la demande.
 - Animation d'échanges et de réflexion autour de ces thématiques (réunions, ateliers, focus groupes...).
 - Accompagnement à la mise en place d'outils de diagnostic, de plans d'actions et d'évaluation durables.
 - Accompagnement et conseil à la mise en place de projets visant à faire évoluer les mentalités et améliorer l'existant dans ces domaines.
 - Utilisation de méthodes expositives avec des apports théoriques, méthodes actives avec retour d'expériences terrain, débat d'idées, situations d'apprentissage interactives et collectives.
 - Web ateliers.



INFORMATIONS PRATIQUES

- **Stationnement** : les conditions varient en fonction du site de formation.
 - **Repas** : les repas ne sont pas pris en charge par l'UFM ; les possibilités de se restaurer sont communiquées en fonction du site de formation.
 - **Lieu** : il est variable (sur site de la structure ou salle louée) et sera communiqué en amont de la formation. Certaines actions peuvent également avoir lieu en distanciel
 - **Horaires** : ils sont définis avec les structures et communiqués en amont de la formation.

VIOLENCES FAITES AUX FEMMES / VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES



Violences faites aux femmes : Professionnel·les de santé : comment agir face aux violences faites aux femmes ?



TYPE
Formation

FORMATRICE
• Hélène Zébo

PRÉREQUIS
Aucun

PUBLIC
Professionnel·les de santé

DURÉE
7 heures

TARIF
1 200 euros

ÉVALUATION
Évaluation des connaissances par QCM avant et après la formation
Questionnement direct
Évaluation de satisfaction

OBJECTIFS

- Repérer les victimes de violences
- Évaluer les conséquences sur les victimes
- Suivre un processus défini garantissant une prise en charge globale adaptée et respectueuse de la victime

CONTENU

- Notions et définitions clés
- Types de violences faites aux femmes et violences conjugales
- Données quantitatives
- Schéma cycle de la violence
- Conséquences des violences sur la victime et impacts sur sa santé
- Différentes étapes pour une prise en charge adaptée
- Outils favorisant une prise en charge efficiente et respectueuse de la victime

MÉTHODES ET TECHNIQUES

- Méthodes expositives : apports théoriques
- Méthodes actives : débats d'idées, analyses de contenus

COMPÉTENCES

- Connaissance des définitions des violences faites aux femmes, des types et lieux de violences
- Connaissance des phases de la violence conjugale et des principes de repérage des victimes
- Mesurer les conséquences en matière de santé physique, mentale et sexuelle sur les victimes
- Proposer un accompagnement médical adapté
- Diriger les victimes vers les services et partenaires adaptés

Professionnel·les du social : comment agir face aux violences faites aux femmes ?



TYPE

Formation

FORMATRICE

- Hélène Zébo

PRÉREQUIS

Aucun

PUBLIC

Professionnel·les du secteur social

DURÉE

7 heures

TARIF

1 200 euros

ÉVALUATION

Évaluation des connaissances par QCM avant et après la formation

Questionnement direct

Évaluation de satisfaction

► OBJECTIFS

- Repérer les victimes de violences
- Évaluer les conséquences sur les victimes
- Orienter les victimes vers les professionnel·les et organismes adapté·es

► CONTENU

- Notions et définitions clés
- Types de violences faites aux femmes et violences conjugales
- Données quantitatives
- Schéma cycle de la violence
- Conséquences des violences sur la victime et impacts sur sa santé
- Différentes étapes pour une prise en charge adaptée
- Recours vers qui se tourner

► MÉTHODES ET TECHNIQUES

- Méthodes expositives : apports théoriques
- Méthodes actives : débats d'idées, analyses de contenus

► COMPÉTENCES

- Connaissance des définitions des violences faites aux femmes, des types et lieux de violences
- Connaissance des phases des violences conjugales et des principes de repérage des victimes
- mesurer les différentes conséquences physiques et psychologiques sur les victimes
- Proposer un accompagnement social adapté
- Diriger les victimes vers les partenaires adaptés

Prévenir les violences sexistes et sexuelles dans votre entreprise-administration ou collectivité



 **TYPE**
Formation

 **FORMATRICE**
• Hélène Zébo

 **PRÉREQUIS**
Aucun

 **PUBLIC**
Professionnel·les d'entreprise ou d'administration

 **DURÉE**
14 heures

 **TARIF**
2 400 euros

 **ÉVALUATION**
Évaluation des connaissances par QCM avant et après la formation
Questionnement direct
Évaluation de satisfaction

OBJECTIFS

- Repérer les victimes
- Discerner les formes et types de violences sexistes et sexuelles au travail
- Évaluer les conséquences sur les victimes
- Identifier le cadre légal et les obligations légales
- Concevoir un plan d'actions de prévention des violences sexistes et sexuelles dans votre structure

CONTENU

- Cadre légal
- Types de violences - Données quantitatives
- Conséquences des violences sur la victime et impacts sur sa santé
- Différentes obligations- recours vers lesquels orienter les victimes
- Actions légales et simples à mettre en place

MÉTHODES ET TECHNIQUES

- Méthodes expositives : apports théoriques
- Méthodes actives : débats d'idées, analyses de contenus

COMPÉTENCES

- Connaissance des définitions des violences sexistes et sexuelles, des types et lieux de violences et du cadre légal qui y est lié
- Connaissance des principes de repérage des victimes et de repérage des stratégies des auteur·e·s
- Mesurer les différentes conséquences physiques et psychologiques sur les victimes
- Mise en oeuvre des bonnes pratiques pour la conception d'un plan d'actions

Face aux violences faites aux femmes, comment agir ?

 TYPE	OBJECTIFS
Formation	<ul style="list-style-type: none">Identifier le cadre légal de la lutte contre les violences faites aux femmesRepérer les victimes de violencesÉvaluer les conséquences sur les victimesInformier les victimes sur les aides et les recours possibles
 FORMATRICE	CONTENU
• Hélène Zébo	<ul style="list-style-type: none">Cadre légalNotions et définitions clésTypes de violences faites aux femmes et conjugalesDonnées quantitativesSchéma cycle de la violenceConséquences des violences sur la victime, impacts sur la santéListe acteurs et actrices du traitement des violences faites aux femmes
 PRÉREQUIS	MÉTHODES ET TECHNIQUES
Aucun	<ul style="list-style-type: none">Méthodes expositives : apports théoriquesMéthodes actives : débats d'idées, analyses de contenus
 PUBLIC	COMPÉTENCES
Professionnel·les de tous secteurs ou du milieu associatif	<ul style="list-style-type: none">Connaissance des définitions des violences faites aux femmes, des types et lieux de violencesConnaissance des phases de la violence conjugaleMesurer les conséquences physiques, psychologiques sur les victimesDiriger les victimes vers les services et partenaires adaptés
 DURÉE	
7 heures	
 TARIF	
1 200 euros	
 ÉVALUATION	
Évaluation des connaissances par QCM avant et après la formation Questionnement direct Évaluation de satisfaction	

Violences dans les relations amoureuses et intimes chez les jeunes : comment les repérer ?



TYPE

Formation



FORMATRICE

- Hélène Zébo



PRÉREQUIS

Aucun



PUBLIC

Personnels de la Protection Judiciaire de la Jeunesse, personnels de missions locales, foyer pour personnes mineures, lieux d'accueil de personnes mineures ou toute personne travaillant avec des jeunes



DURÉE

7 heures



TARIF

1200 euros



ÉVALUATION

Évaluation des connaissances par QCM avant et après la formation
Questionnement direct
Evaluation de satisfaction

► OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :

- Identifier les types et les manifestations de violences
- Repérer les victimes
- Évaluer les conséquences sur la santé
- Informer les victimes sur les aides et recours présents sur le territoire

► CONTENU

- Notions et définitions clés
- Types principaux de violences – exemples de manifestations
- Données quantitatives
- Différentes conséquences des violences - Liste acteurs et actrices du traitement des violences

► MÉTHODES ET TECHNIQUES

- Méthodes expositives avec des apports théoriques
- Méthodes actives
- Débat d'idées
- Analyse de contenus, étude de cas

► COMPÉTENCES

- Connaissance des manifestations des violences
- Connaissance des stratégies des victimes et des personnes auteures
- Connaissance des conséquences pour les victimes
- Connaissance des structures d'aide locales
- Connaissance des comportements à privilégier

Violences conjugales : mieux comprendre pour mieux orienter les victimes (police municipale)



TYPE

Sensibilisation



FORMATRICE

- Hélène Zébo



PRÉREQUIS

Aucun



PUBLIC

Personnels de la police municipale susceptible d'être en contact avec du public



DURÉE

4 heures



TARIF

400 euros



ÉVALUATION

Évaluation des connaissances par QCM avant et après la formation
Questionnement direct
Évaluation de satisfaction

OBJECTIFS

- Discerner les situations, formes et types de violences conjugales
- Repérer les victimes
- Orienter les victimes vers les professionnel·les et organismes adapté·es

CONTENU

- Notions et définitions clés
- Types de violences faites aux femmes et violences conjugales
- Données quantitatives
- Éléments de repérage des victimes
- Recours vers lesquels orienter les victimes

MÉTHODES ET TECHNIQUES

- Méthodes expositives : apports théoriques
- Méthodes actives : débats d'idées, analyses de contenus

COMPÉTENCES

- Connaissance des définitions des violences faites aux femmes, des types et lieux de violences
- Connaissance des différentes phases de la violence conjugale et des principes de repérage des victimes
- Mesurer les différentes conséquences physiques, psychologiques sur les victimes
- Diriger les victimes vers les services et partenaires adaptés

Proche ou témoin de violences : comment j'agis ?



TYPE

Sensibilisation

FORMATRICE

- Hélène Zébo

PRÉREQUIS

Aucun

PUBLIC

Tout public

DURÉE

4 heures

TARIF

400 euros

ÉVALUATION

Questionnement direct
Évaluation de satisfaction

► OBJECTIFS

- Définir les violences faites aux femmes et conjugales
- Identifier les signes et indices d'alerte de violences
- Orienter les victimes vers les partenaires adéquates

► CONTENU

- Définition des violences faites aux femmes
- Définition des violences conjugales
- Différence entre conflit et violences
- Cycle des violences conjugales
- Données quantitatives
- Signes et indices d'alerte
- Liste de structures et recours vers lesquels orienter les victimes

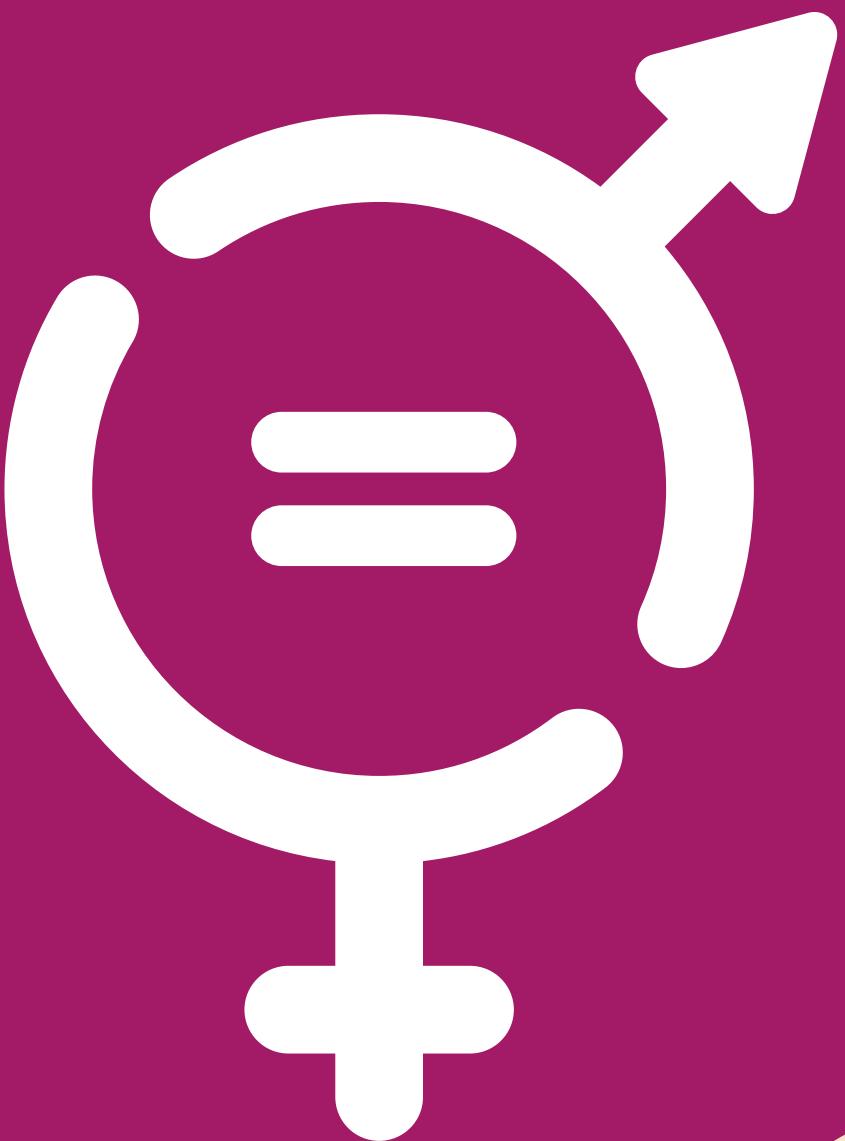
► MÉTHODES ET TECHNIQUES

- Méthodes expositives : apports théoriques
- Méthodes actives : débats d'idées, analyses de situations

► COMPÉTENCES

- Connaissance des définitions et des types des violences faites aux femmes,
- Mesurer les conséquences physiques, psychologiques sur les victimes
- Connaissance des recours vers qui orienter les victimes

ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES



Promouvoir l'égalité femmes-hommes



TYPE

Formation

FORMATRICE

- Hélène Zébo

PRÉREQUIS

Aucun

PUBLIC

Tout public

DURÉE

7 heures

TARIF

1 200 euros

ÉVALUATION

Évaluation des connaissances par QCM avant et après la formation

Questionnement direct

Évaluation de satisfaction

► OBJECTIFS

- Distinguer les notions et concepts clés de l'égalité femmes-hommes
- Identifier et mesurer les inégalités dans des domaines spécifiques
- Analyser les conséquences de ces inégalités
- Acquérir des outils pour agir contre les inégalités

► CONTENU

- Notions et définitions clés
- Types de discriminations
- Lieux de discrimination
- Données quantitatives
- Obligations légales
- Outils pour agir en faveur de l'égalité femmes-hommes

► MÉTHODES ET TECHNIQUES

- Méthodes expositives : apports théoriques
- Méthodes actives : débats d'idées, analyses de contenus

► COMPÉTENCES

- Connaissances des notions clés, types et lieux de discriminations sexistes
- Mesurer les conséquences physiques et psychologiques
- Utiliser des outils pour favoriser l'égalité

Intégrer l'éducation non sexiste dans ses pratiques professionnelles



TYPE

Formation

FORMATRICE

- Hélène Zébo

PRÉREQUIS

Travailler dans une structure de la petite enfance, scolaire et/ou périscolaire ayant un projet d'actions pour une éducation non sexiste

PUBLIC

Professionnel·les du secteur petite enfance-personnel scolaire et/ou périscolaire

DURÉE

14 heures

TARIF

2400 euros

ÉVALUATION

Évaluation des connaissances par QCM

avant et après la formation

Questionnement direct

Évaluation de satisfaction

► OBJECTIFS

- Discerner les différentes discriminations sexistes et les violences qui en découlent
- Mesurer les inégalités
- Identifier la construction de l'identité sexuée
- Acquérir des outils en faveur de la promotion de l'égalité
- Planifier un projet d'actions en faveur d'une éducation non sexiste dans la structure

► CONTENU

- Types et lieux de discriminations sexistes
- Violences sexistes
- Données quantitatives
- Obligations légales
- Place des objets culturels (jouets, littérature, illustrations...) dans l'éducation non sexiste
- Relations femmes-hommes dans les équipes
- Échanges sur les pratiques professionnelles
- Outils pour intégrer l'égalité dans ses pratiques professionnelles

► MÉTHODES ET TECHNIQUES

- Méthodes expositives : apports théoriques
- Méthodes actives : débats d'idées, analyses de contenus

► COMPÉTENCES

- Connaissance des types et lieux de discriminations sexistes
- Mettre en perspective les pratiques professionnelles et l'égalité femmes-hommes
- Utiliser les outils en faveur de l'égalité
- Mettre en œuvre des bonnes pratiques pour la conception d'un projet d'actions

Intégrer l'égalité dans ses projets et politiques publiques



TYPE

Formation

FORMATRICE

- Hélène Zébo

PRÉREQUIS

Aucun

PUBLIC

Collectivités territoriales

DURÉE

7 heures

TARIF

1200 euros

ÉVALUATION

Évaluation des connaissances par QCM avant et après la formation

Questionnement direct

Évaluation de satisfaction

► OBJECTIFS

- Définir l'égalité femmes-hommes dans les politiques publiques
- Comprendre les enjeux liés à l'intégration de l'égalité F-H et les impacts positifs de cette intégration
- Appliquer les grands principes d'intégration

► CONTENU

- Notions et définitions clés
- Cadre légal
- Réalités liées aux politiques publiques
- Principes d'intégration de l'égalité de manière transversale
- Grille simplifiée d'autoévaluation

► MÉTHODES ET TECHNIQUES

- Méthodes expositives : apports théoriques
- Méthodes actives : Débat d'idées, Mise en situation

► COMPÉTENCES

- Connaissance des grands principes
- Utiliser les outils en faveur de l'égalité
- Mettre en œuvre des bonnes pratiques pour un projet d'actions

Sexisme ordinaire : décryptage des stéréotypes dans les médias



TYPE

Sensibilisation

FORMATRICE

- Hélène Zébo

PRÉREQUIS

Aucun

PUBLIC

Tout public

DURÉE

3 heures

TARIF

300 euros

ÉVALUATION

Évaluation des connaissances par QCM avant et après la formation

Questionnement direct

Évaluation de satisfaction

OBJECTIFS

- Reconnaître les situations de sexe ordinaire
- Reconnaître le sexe ordinaire
- Évaluer les conséquences

CONTENU

- Définitions et concepts clés du sexe et sexe ordinaire
- Analyse du phénomène dans les médias
- Impacts sur les représentations

MÉTHODES ET TECHNIQUES

- Méthodes expositives : apports théoriques
- Méthodes actives : débats d'idées, analyses de contenus

COMPÉTENCES

- Connaissance de la définition du sexe, types et lieux de discriminations sexistes
- Reconnaître le sexe dans les médias
- Mesurer les conséquences directes et indirectes
- Utiliser des outils pour l'égalité

Création d'actions de sensibilisation sur mesure



TYPE

Sensibilisation

FORMATRICE

- Hélène Zébo

PRÉREQUIS

Aucun

PUBLIC

Tout type

DURÉE

3 à 4 heures

TARIF

Selon la durée de l'action

► EXEMPLES DE THÈMES

- Hypersexualisation
- Consentement
- Orientation professionnelle non stéréotypée
- Évolution des droits des femmes dans l'histoire
- Femmes et approche positive de la sexualité
- Décryptage du sexism et des stéréotypes dans les médias...

► MÉTHODES ET TECHNIQUES

Notre centre de formation est en mesure de vous proposer des actions de formation sur mesure, adaptées au public concerné et à vos besoins. Contactez-nous pour plus d'informations.

Ces structures nous ont fait confiance

- ACTION SIDA MARTINIQUE
- ACISE SAMU SOCIAL
- ALEFPA
- ALLO HÉBERGE MOI
- CAMPUS CARIBÉEN DES ARTS
- CARIBIS
- CFA PI
- CGTM
- CHUM
- CMCAS EDF
- CNFPT
- CREPSS
- ÉCOLE DE SAGE-FEMMES (ESF)
- ENVOL 3 MARTINIQUE
- EPICERIE SOLIDAIRE DE SAINTE-MARIE
- FINANCES SOLIDAIRES
- FRANCE SERVICE
- IFAS
- IFSI
- IN SOLIDUM
- INSPE
- MILNORD
- PJJ
- POLICE NATIONALE
- RAYON DE SOLEIL ÉPICERIE SOLIDAIRE
- REAAP
- RÉSEAU PÉRINATAL
- SARA
- SKILLFOR
- SOROPTIMIST TRINITÉ SAINTPIERRE
- SPIP
- UNIVERSITÉ DES ANTILLES
- VILLE DE FORT-DE-FRANCE
- VILLE DE SAINTE-MARIE
- VILLE DU ROBERT
- VILLE DE LA TRINITÉ
- VILLE DU MORNE ROUGE
- VILLE DU PRÊCHEUR
- VILLE DE SAINT JOSEPH



Formatrice à l'écoute et disponible



Sans jugement et très enrichissant



Je me sens en capacité de réagir



Formation adaptée à notre métier

Conditions générales de vente

1. Objet

Les présentes conditions générales de vente ont pour objet de définir les modalités et conditions dans lesquelles l'organisme de formation propose et dispense ses formations professionnelles.

2. Programmes inter-entreprise

Les programmes de formation et de sensibilisation sont ouverts aux salarié·es de plusieurs structures de même nature ou même secteur. Les inscriptions sont individuelles et enregistrées au fil de leur réception, par renvoi des bulletins d'inscription, jusqu'à la date butoir préalablement communiquée. Chaque inscription fera l'objet d'une convention entre l'organisme Centre de formation de l'Union des Femmes de Martinique et chaque structure bénéficiaire.

2.1 Organisation de l'action

Si la formation ou sensibilisation est prévue sur une journée pleine, une pause est prévue pour permettre aux stagiaires de déjeuner. Les repas et le stationnement seront à la charge des stagiaires.

Le nombre de participant·es pour les formations ne pourra pas excéder 15 personnes.

2.2 Prix par participant.e

Le montant facturé à chaque structure bénéficiaire fera l'objet d'un « Bon pour accord » stipulé sur le devis proposé par le centre de formations. Chaque structure signera également une convention bipartie et recevra à l'issue de la formation une facture.

3. Programmes intra-entreprise

Ces programmes sont organisés à la demande de la structure bénéficiaire, et feront l'objet d'une convention bipartie. Les inscriptions seront communiquées par avance au centre de formations de l'Union des Femmes de Martinique, par renvoi des bulletins d'inscription et enregistrées.

3.1 Organisation de l'action

Si la formation ou sensibilisation est prévue sur une journée pleine, une pause est prévue pour permettre aux stagiaires de déjeuner. Les repas et le stationnement seront à la charge des stagiaires.

Le nombre de participant·es pour les formations ne pourra pas excéder 15 personnes.

3.2 Prix de l'action

Le montant facturé à la structure bénéficiaire fera l'objet d'un « Bon pour accord » stipulé sur le devis proposé par le centre de formations. La structure bénéficiaire signera également une convention bipartie et recevra à l'issue de la formation une facture.

4. Modalités de paiement

Les tarifs proposés par le centre de formation comprennent les couts pédagogiques liés à la formation : préparation, animation, bilans, suivi administratif, documents et supports pédagogiques, autres frais liés aux formatrices.

Les frais des stagiaires concernant la restauration, déplacement et stationnement ne sont pas pris en charge par le centre de formation.

En contrepartie de l'action de formation, le bénéficiaire s'acquittera du montant contractualisé par la convention de formation :

- Pour les formations prises en charge par les structures, le paiement s'effectue à réception de la facture émise par le centre de formations de l'Union des Femmes de Martinique
- Pour les formations prises en charge par un fond de formation, l'Union des Femmes de Martinique doit avoir reçu une prise en charge effective des stagiaires. La facture sera alors envoyée à l'organisme payeur.
- Pour les stagiaires sans prise en charge, le paiement s'effectue avant le démarrage de la formation, par chèque, à l'ordre de Union des Femmes de Martinique.

L'organisme est exonéré de TVA dans le cadre de la formation professionnelle continue.

5. Documents fournis

A l'issue de la formation :

- Une attestation de formation sera remis aux stagiaires.
- Une facture sera fournie aux structures bénéficiaires
- Une copie de la fiche d'émargement peut être remise aux structures bénéficiaires
- Un bilan de la formation est transmis aux structures bénéficiaires

6. Dédit- abandon-report

La réception des inscriptions s'effectue jusqu'à la date butoir préalablement communiquée. Les stagiaires ou la structure recevront une convocation qui confirmera la tenue de la formation.

- En cas d'annulation par l'Union des Femmes de Martinique, aucun dû ne sera retenu aux personnes stagiaires, entreprises ou organismes payeurs.
- En cas d'annulation par une entreprise (inter-entreprise et intra-entreprise) : l'annulation devra être effectuée par mail, au moins 7 jours avant le début de la formation.
- En cas d'impossibilité pour une personne stagiaire de participer à une formation, sa structure peut choisir de la remplacer par une autre personne ayant le même profil et les mêmes besoins de formations. Cette modification doit être signifiée au moins 7 jours avant le début de la formation.
- En cas de dénonciation de la convention signée, un courriel de notification devra être envoyé au centre de formations de l'Union des Femmes de Martinique.

- En cas de force majeure ou d'insuffisance d'inscriptions, l'Union des Femmes de Martinique se réserve le droit de reporter ou d'annuler une formation.

7. Propriétés intellectuelles

Tous les supports de formations sont protégés par les droits d'auteurs. Toute reproduction, diffusion ou utilisation sans autorisation est interdite.

8. Protection des données personnelles

Les Parties s'engagent à maintenir confidentielle toute information déclarée comme telle par l'une des parties et échangée dans le cadre de l'exécution du présent contrat. Elles s'engagent à prendre les mesures nécessaires à l'égard de leur personnel et de leurs sous-traitants pour assurer, sous leur responsabilité, cette confidentialité.

Les Parties s'engagent également à respecter la réglementation en vigueur applicable au traitement des données à caractère personnel, soit principalement :

- Le Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 (RGPD), applicable depuis le 25 mai 2018 ;
- La loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, dite «Informatique et Libertés».

8.1 Responsable du traitement

Le responsable du traitement est : L'Union des Femmes de Martinique, situé au 17 rue Lamartine, joignable à contact@uniondesfemmes-mq.fr et/ou h.beroard@uniondesfemmes-mq.fr

8.2 Finalités du traitement

Les données personnelles collectées sont utilisées exclusivement pour :

- La gestion administrative et pédagogique de la formation ;
- L'établissement des documents contractuels et légaux ;
- La facturation et le suivi financier ;
- La réalisation de statistiques internes.

8.3 Base légale du traitement

Le traitement repose sur :

- L'exécution du contrat de formation ;
- Le respect des obligations légales ;
- Le consentement explicite pour certaines communications.

8.4 Catégories de données collectées

Les données concernées incluent notamment : nom, prénom, coordonnées, statut professionnel, informations liées à la formation suivie.

8.5 Destinataires des données

Les données peuvent être transmises aux :

- Services internes de l'organisme ;
- Sous-traitants techniques (plateformes LMS, outils de gestion) ;
- Organismes financeurs (OPCO, CPF, etc.) ;
- Autorités administratives compétentes.

8.6 Durée de conservation

Les données sont conservées pendant une durée conforme aux obligations légales, soit généralement 5 ans après la fin de la formation, sauf obligation contraire.

8.7. Droits des personnes concernées

Conformément au RGPD, chaque personne dispose des droits suivants :

- Droit d'accès, de rectification, d'effacement ;
- Droit à la limitation du traitement et à l'opposition ;

- Droit à la portabilité des données.

Ces droits peuvent être exercés en contactant le responsable du traitement à l'adresse mentionnée ci-dessus.

8.8 Réclamation

En cas de litige, la personne concernée peut introduire une réclamation auprès de la CNIL (www.cnil.fr).

8.9 Politique de confidentialité

La politique complète de protection des données est disponible sur notre site internet : (<https://uniondesfemmesmartinique.com/politique-de-confidentialite/>).

9. Litiges

Si une contestation ou un différend concernant l'exécution ou l'interprétation des présentes CGV ne peuvent pas être réglés à l'amiable, le Tribunal de Fort de France sera seul compétent pour régler le litige.

9.1 Conditions de sécurité

- Si les locaux sont mis à disposition par le commanditaire, celui-ci est responsable du respect de la réglementation en matière de sécurité. Le non-respect de ces conditions peut entraîner l'annulation ou le report de la formation.

10. Mise à jour des conditions générales de vente

Les conditions générales de ventes sont susceptibles d'être mises à jour. Seule la version reçue par la structure bénéficiaire sera applicable.



Lyannaj pou fanm doubout !

0596 71 26 26

uniondesfemmesmartinique.com

17, rue Lamartine - 97200 Fort de France

